



L'accueil en question : les localités urbaines et rurales face aux migrations (Localacc)

Projet financé par l'Institut Convergences Migrations

Working Paper n° 9

Une analyse comparée des modes de coopération des associations d'aide aux migrants à Bordeaux, Bilbao et Aarhus

Juin 2023

Morgan Lans

Citer cet article Lans M. « Une analyse comparée des modes de coopération des associations d'aide aux migrants à Bordeaux, Bilbao et Aarhus », Localacc Working Papers series, n°9, Institut Convergences Migrations, Juin 2023, <https://www.icmigrations.cnrs.fr/recherche/les-projets/localacc-working-papers/>

Une analyse comparée des modes de coopération des associations d'aide aux migrants à Bordeaux, Bilbao et Aarhus

Morgan Lans

Docteur en sociologie
Centre Émile Durkheim
ATER à l'Université de Bordeaux

Les associations d'aide aux migrants¹ sont des organisations essentielles au soutien des populations étrangères ainsi qu'à la compréhension des dispositifs qui les ciblent. Toutefois, les études qui portent sur la façon dont elles coopèrent au niveau local en vue de défendre leur cause et leur public restent encore marginales. Afin de combler ce manquement, cet article compare les modes de solidarités interassociatives observés à Bordeaux (France-Gironde), Bilbao (Espagne-Communauté autonome basque) et Aarhus (Danemark-Jutland) — trois villes similaires d'un point de vue démographique et politique. Cette démarche a pour but de préciser l'équilibre des forces et des luttes dans le champ de l'accueil au sein de ces espaces municipaux et de nourrir les réflexions sur la manière dont les contextes façonnent les engagements associatifs². Ce chapitre met en perspective la stratégie des acteurs associatifs au regard de facteurs nationaux et des écologies locales, afin d'expliquer les configurations observées. Il s'inscrit, en ce sens, dans une analyse de la scénographie du local et souligne l'effet des relations entre les associations d'aide aux migrants sur leur rapport aux municipalités.

Après être revenu sur la définition de l'objet et la méthodologie, je m'appuierai sur une enquête ethnographique menée entre 2016 et 2017 au sein de huit associations³ incontournables à Bordeaux, Bilbao et Aarhus. Je présenterai les types de relations entre les associations d'aide aux migrants dans ces villes. Je conclurai, ensuite, sur le rôle de la décentralisation des États, de la configuration des systèmes de protection sociale, ainsi que

¹ Le concept d'association d'aide aux migrants est ici employé pour désigner des organisations non lucratives créées et animées essentiellement par des personnes possédant la nationalité du pays dans lequel elles se trouvent.

toshibapc

[Date]

² Voir le chapitre de Masson Diez et Gourdeau dans ce livre qui porte sur la façon dont les contextes de Ouireham et Paris influent sur l'engagement des militants.

³ Cette enquête s'est faite pendant au moins trois mois pour chaque ville et a permis de mener environ 130 entretiens semi-directifs ainsi que de nombreuses observations.

des cultures civiques, sur la manière dont les associations interagissent entre elles et avec les autorités locales. Cet article souligne finalement l'encastrement historico-institutionnel et multi-échelle des coopérations interassociatives dans le champ de l'aide aux migrants.

De nombreuses organisations interviennent dans la scénographie locale de l'accueil. Leurs logiques et leurs motivations sont relativement hétérogènes⁴. Certaines s'investissent dans des secteurs particuliers⁵. D'autres se cantonnent à des actions plus généralistes⁶. Elles peuvent être animées par des personnes aux motivations altruistes, instrumentales, voire même exclusionnistes et identitaires. Cette diversité forme des réseaux de gouvernance qui participent à la définition et à la mise en œuvre des politiques à destination des étrangers⁷ au niveau local. Les « réseaux de gouvernance » correspondent ici à l'articulation stable et horizontale entre un ensemble d'acteurs interdépendants, mais opérationnellement autonomes, interagissant dans des cadres institutionnels contingents, comprenant des règles, normes, connaissances et des imaginaires sociaux communs. Ils travaillent de manière autoréglée pour la réalisation d'un objectif public⁸. Au sein de ces réseaux, les associations d'aide aux migrants occupent une place centrale⁹.

Je définis ici les associations d'aide aux migrants comme des organisations non lucratives créées et animées essentiellement par des personnes engagées dans une forme de militantisme pour autrui, possédant la nationalité du pays dans lequel elles agissent. Pour le bienfait de l'analyse, je distingue donc ces associations des associations d'immigrés ou d'étrangers qui, elles-aussi, peuvent avoir une fonction d'aide et intervenir dans la fabrique des politiques locales¹⁰. Sans être forcément spécialisées de ces publics — même si beaucoup le sont —, les associations d'aide aux migrants soutiennent quotidiennement des populations étrangères en vue de favoriser leur insertion. Elles ont fait l'objet de plusieurs monographies nationales. Ces dernières montrent, entre autres, que les associations entretiennent des rapports ambivalents avec les administrations¹¹ et que leurs activités dépendent des structures d'opportunités politiques, comme les droits collectifs et individuels des étrangers¹². Mais

⁴ SHA, Heila et Katharine JONES. « Mediated migration: A literature review of migration intermediaries ». *Migration for Development and Equality*, 2020. p. 1–24.

⁵ MIAZ, Jonathan, Laura ODASSO, et Romane SABRIE. « Le droit de la migration et ses intermédiaires : usages sociopolitiques du droit et production des politiques migratoires. Présentation du dossier », *Droit et société*. 2021, vol.107 n° 1. p. 7-15.

⁶ SCHILLER, Maria, Julia MARTINEZ-ARIÑO, et Mireia BOLIBAR. « A relational approach to local immigrant policy-making: collaboration with immigrant advocacy bodies in French and German cities », *Ethnic and Racial Studies*. 2020, vol.43 n° 11. p. 2041- 2061.

⁷ MULLER, Pierre. *Les politiques publiques*, Que sais-je n° 2534, 2018. 116 p.

⁸ SØRENSEN, Eva et Jacob TORFING. « The Democratic Anchorage of Governance Networks », *Nordic Political Science Association*. 2005, vol.28 n° 3. p. 197.

⁹ HAMIDI, Camille et Mireille PAQUET. « Redessiner les contours de l'État : la mise en œuvre des politiques migratoires », *Lien social et Politiques*. 2019 n° 83. p. 316.

¹⁰ TRIVIÑO-SALAZAR, Juan Carlos. « The politics of immigration locally: alliances between political parties and immigrant organizations », *Ethnic and Racial Studies*. 2018, vol.41 n° 9. p. 1728- 1746.

¹¹ PETTE, Mathilde. *S'engager pour les étrangers. Les associations et les militants de la cause des étrangers dans le Nord de la France*. Lille : Université de Lille 1, 2012. 611 p. ; D'HALLUIN-MABILLOT, Estelle. *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Paris — Lyon : Éditions EHESS, 2012. 302 p.

¹² KOOPMANS, Ruud, Paul STATHAM, Florence PASSY, et al. *Contested Citizenship: Immigration and Cultural Diversity in Europe*. Minneapolis, MI: University of Minnesota Press, 2005. 376 p.; PASSY, Florence et Marco GIUGNI. « Récits, imaginaires collectifs et formes d'action protestataire : Une approche constructiviste de

aussi des configurations sociopolitiques ainsi que des arrangements historico-institutionnels locaux¹³. De manière plus approfondie, certaines comparaisons internationales mettent en avant l'encastrement historique et sociétal de leurs discours, de leurs pratiques, et de leurs positionnements sociopolitiques vis-à-vis de l'autorité publique¹⁴. Peu d'enquêtes reviennent toutefois sur la façon dont elles collaborent à l'échelle locale dans le but de défendre leur public et leur cause, ou sur l'effet de ces solidarités interassociatives sur leur rapport aux pouvoirs publics. Je parlerai ici de solidarités/coopérations interassociatives pour désigner « toute forme de rapprochement, de partenariat ou de mutualisation des personnes ou des ressources entre associations [d'aide aux migrants] en vue d'en tirer un bénéfice mutuel »¹⁵. Pourtant, les théories de l'« advocacy coalition framework » montrent que les collaborations d'acteurs partageant, plus ou moins, les mêmes croyances et investissant, plus ou moins, les mêmes causes, influencent l'orientation des politiques publiques par les informations spécifiques qu'elles produisent et les idées qu'elles diffusent¹⁶. Plus concrètement, la récente « charte de la coopération interassociative » a souligné le rôle structurant des solidarités interassociatives au sein des quartiers populaires français, en matière de défense des intérêts communs au secteur associatif et de « l'affirmation de principes essentiels à son épanouissement »¹⁷.

Il existe une diversité de logiques et de formes des coopérations interassociatives potentielles. Certaines sont informelles « lorsqu'il s'agit d'échanger des idées, des réflexions ou des pratiques ; [certaines] se formalisent conventionnellement lorsqu'il s'agit de coordonner des actions précises ; [ou] sont plus profondes et aboutissent à la création d'une nouvelle structure juridique lorsqu'il s'agit de fédérer les parties prenantes entre elles dans le moyen et long terme. »¹⁸. En fonction de la fréquence, de la nature, de la qualité, du degré d'ouverture des frontières organisationnelles et du degré de formalisation des relations entre les acteurs impliqués, ces coopérations interassociatives prennent la forme de fédérations, de groupements, de collectifs, de plateformes, d'unions, de conférences permanentes, de forums, de partenariats, ou constituent simplement des groupes de travail et d'échanges de services. Elles sont animées par une diversité de motivations : organisationnelles, politiques,

la contestation antiraciste », *Revue française de science politique*. 2005, vol.55 n° 5. p. 889-918. ; EGGERT, Nina et Katia PILATI. « Networks and political engagement of migrant organisations in five European cities », *European journal of political research*. 2014, vol.53 n° 4. p. 858-875.

¹³ GARBAYE, Romain. « 8 : Gouvernance urbaine, minorités ethniques et identités locales à Birmingham, Lille et Roubaix », *Les minorités ethniques dans l'Union Européenne. Politiques, mobilisations, identités*. Paris : La Découverte, 2010, p. 165-183 ; DEKKER, Rianne, Henrik EMILSSON, Bernhard KRIEGER, et al. « A Local Dimension of Integration Policies? A Comparative Study of Berlin, Malmö, and Rotterdam », *International Migration Review*. 2015, vol.49 n° 3. p. 633-658.

¹⁴ LANS, Morgan. *Les dynamiques de l'intégration. Associations d'aide aux migrants et sociétés au cœur des espaces français, espagnol, et danois*, Bordeaux : Université de Bordeaux, 2022.

¹⁵ MARIVAL, Céline, Francesca PETRELLA, et Nadine RICHEZ-BATTESTI. « Coopération et gouvernance : Normalisation ou reconquête du fait associatif ? », *Journal de gestion et d'économie médicales*. 2015, vol.33 n° 6. p. 361.

¹⁶ SABATIER, Paul A. et Christopher M. WEIBLE. « The advocacy coalition framework: Innovations and clarifications » *Theories of the policy process*. Londres : Routledge, 2007, p. 189-220.

¹⁷ Le Mouvement associatif et Fédération des centres sociaux et socio-culturels, « Charte de coopération inter-associative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », 2020, p. 4.

¹⁸ BORBELY, Judith. *Coopération inter-associative en Europe : le cas de Jaccede.com*. Paris : Écoles des Mines. Unités de formations au management associatif, 2015. p. 30.

économiques, pragmatiques, ou encore législatives. Enfin, leur création peut résulter du travail des financeurs — les agences ou autorités administratives locales, par exemple —, ou émaner de la volonté d'acteurs indépendants en vue de répondre collectivement à un problème donné¹⁹. La manière dont les associations d'aide aux migrants sont en relation au niveau local devient ainsi une énigme sociale qu'il convient de résoudre. Car elle éclaire les cadres configurationnels de l'action associative et permet de mieux saisir la place des associations dans la gouvernance des dispositifs locaux à destination des étrangers.

Trois villes européennes ont été sélectionnées pour étudier la forme et l'effet de ces solidarités interassociatives : Bordeaux (État français), Bilbao (État espagnol) et Aarhus (État danois). Ces trois villes ont une population totale proche — entre 250 000 et 350 000 habitant.es — et contiennent une proportion d'étrangers similaire — aux alentours de 5 %. En outre, ce sont des lieux historiques de l'immigration dans leur pays, même si à Bilbao ce phénomène s'est longtemps cantonné à une dynamique intra-nationale. Enfin, ce sont des capitales économiques ou politiques régionales, historiquement gouvernées par des partis de centre-gauche/centre-droit²⁰. Enfin, ces villes comparables se trouvent des contextes nationaux forts différents — rapports à l'immigration et à la colonisation, conceptions de la citoyenneté, ou du système de protection sociale. Cette situation analytique permet d'étudier la manière dont les configurations locales et les cadres historico-institutionnels nationaux influencent les solidarités interassociatives qui, de façon dynamique, interviennent à leur tour sur la fabrique locale des dispositifs à destination des étrangers.

Mon enquête révèle que la façon dont les associations collaborent dans ces trois villes est significativement différente. À Bordeaux, les associations d'aide aux migrants travaillent généralement ensemble dans le cadre de *partenariats*. Des partenariats qui reflètent, dans une certaine mesure, la division du travail associatif local. Elles s'organisent aussi dans le cadre de *collectifs* ponctuels, thématiques et affinitaire, qui eux ont généralement un rapport critique à l'égard de l'administration. Au regard des mécanismes de collaboration, on peut dire qu'il existe dans cette ville une distinction assez claire entre les associations qui se rattachent au pôle de l'attestation et celles qui s'inscrivent davantage dans celui de la contestation²¹. À Bilbao, les associations s'organisent également selon la division du travail associatif locale. Cependant, elles s'accordent également au sein de *plateformes* permanentes, et ce, indépendamment de leur orientation politique, ce qui leur donne un rôle conséquent à l'échelle locale. À Aarhus, les associations cherchent à améliorer l'expérience de vie des étrangers et à influencer l'orientation des dispositifs locaux en travaillant de façon étroite avec les autorités locales. En revanche, les solidarités strictement associatives se cantonnent à des pratiques informelles de terrain et ne sont pas véritablement formalisées.

¹⁹ AMBLARD, Colas. « Coopération et regroupement des associations : aspects juridiques et fiscaux », *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*. 2012 n° 326. p. 65.

²⁰ Bordeaux est la capitale économique, politique et culturelle de la Nouvelle-Aquitaine, à l'image d'Aarhus pour le Jutland (partie danoise) ; et Bilbao la capitale économique et culturelle de la Communauté Autonome Basque.

²¹ PETTE, Mathilde. « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein droit*. 2015, vol.104 n° 1. p. 22-26.

De la division politique du travail associatif à Bordeaux

À Bordeaux, les associations qui s'inscrivent dans le champ de l'action sociale, sans prétention politique affichée, travaillent généralement avec des organisations aux logiques proches des leurs. Au contraire, les associations qui se réclament d'un héritage plus militant s'organisent généralement avec leurs consœurs. Pour autant, il est possible de distinguer deux modes principaux de coopérations interassociatives : le partenariat et le collectif.

Le partenariat : division du travail associatif et actions communes

Dans la ville française, les associations s'investissent plus ou moins toutes dans des *partenariats*. Ces modes de coopérations interassociatives se structurent essentiellement sur la base des compétences, des ressources et des spécialités propres à chaque partie prenante. Dans ce mode d'interaction, la participation au système de solidarité dépend donc de critères essentiellement techniques ou pragmatiques, de la capacité des acteurs à répondre à un problème rencontré par l'association ou ses bénéficiaires, et de participer efficacement à un projet commun. Au sein de ces partenariats, je distingue les *partenariats informels* et les *partenariats formels*.

Les *partenariats informels* résultent de la division du travail associatif locale ou nationale, à savoir de la complémentarité des spécialisations organisationnelles. En ce sens, ils sont quasiment quotidiens. Comme j'ai pu le constater, les travailleurs associatifs bordelais n'hésitent pas à réorienter leur bénéficiaire vers (ou à contacter) des associations considérées comme les plus à même de répondre à leurs problèmes. En fonction des besoins, les bénévoles réorientent les personnes vers des associations spécialisées en public féminin, dans le domaine psychologique, dans l'apprentissage du français, ou encore, dans l'accès aux droits. Par ailleurs, beaucoup de personnes travaillant dans les associations partent du principe qu'il existe des sous-spécialisations. Dans le domaine juridique, par exemple, nombreux étaient ceux qui considéraient que l'ASTI était une association spécialiste des régularisations par le travail et que la CIMADE était experte des déboutés de l'asile. Mais les responsables de ces deux associations m'ont confié que malgré des histoires qui allaient dans ce sens, aujourd'hui il n'en était rien.

Les *partenariats formels* émergent eux de la volonté affirmée de construire à plusieurs un projet commun — pédagogique, informatif, culturel, etc. Contrairement aux partenariats informels qui résultent de la structuration de l'écologie associative locale, ces modes de coopération impliquent ici la mise en accord des organisations participantes, en particulier sur la dimension téléologique de la collaboration — la thématique, le lieu d'intervention, ou les parties prenantes au projet, entre autres. Il importe toutefois de noter que ces partenariats formels ne s'inscrivent pas forcément dans une logique de la contestation. L'idée est avant tout de mobiliser un public autour d'une thématique ou d'un événement en lien avec le soutien ou la reconnaissance des étrangers ainsi que la diversité. Les objectifs de

transformations des représentations et des pratiques, voire de publicisation et de contestation, restent donc souvent implicites. D'ailleurs, dans le cadre de ces partenariats, les associations travaillent parfois de pair avec les collectivités locales, comme les mairies et les départements, ou encore avec des organismes publics comme la Caisse des allocations familiales ou les Centres communaux d'action sociale. Ces partenaires publics peuvent soutenir les partenariats associatifs par le biais d'une participation concrète ou de financements ponctuels. À Bordeaux, ce type de collaboration investit notamment le domaine des mémoires de l'immigration et de l'interculturalité dans les quartiers.

Les collectifs : des leviers à la contestation

À Bordeaux, les *collectifs* constituent le second mode d'inter-organisation majoritaire. À l'image des partenariats, ces formes coopératives s'appuient sur les spécialités associatives. Cependant, elles s'inscrivent dans un registre de la contestation et s'appuient — de façon plus transparente que dans les partenariats formels — sur des orientations politiques et des systèmes de valeurs communs. En ce sens, les collectifs se structurent souvent sur la base de mécanismes d'affinités axiologiques et politiques qui opèrent une sélection informelle des participants. Ils véhiculent une certaine vision du monde, un sens partagé et un discours commun.

Afin que les liens entre associations se tissent et se maintiennent au sein de cette forme de solidarité, les parties prenantes échangent régulièrement sur la thématique du collectif. Elles doivent, plus justement, s'investir dans des échanges plus ou moins réguliers. L'objectif : trouver un accord sur l'interprétation du problème traité par le collectif, ses causes et ses effets, ainsi que sur les solutions envisageables pour le régler et les modalités concrètes pour y parvenir. Aussi, les associations participantes doivent définir les règles déterminant le fonctionnement du collectif. Ces échanges se déroulent dans des canaux distancés — listes mails, groupe de communication, appels, etc. — ou lors de réunions physiques. Les décisions prises en réunion sont formalisées dans des comptes-rendus qui autorisent l'ensemble des parties prenantes à prendre connaissance de l'avancée des tenants de la coopération. Ces échanges structurent donc une « parole unitaire » et permettent aux associations de s'engager ensemble dans un travail politique²².

Ces collectifs fabriquent des identités interorganisationnelles en même temps qu'ils désignent un responsable et un « adversaire » commun de façon plus ou moins explicite. Les collectifs servent ainsi généralement à faire pression sur une ou plusieurs échelles administratives en fonction des compétences propres à chaque niveau — par exemple, la municipalité lorsqu'il est question d'hébergement ; le département pour la gestion des mineurs non accompagnés ; ou encore, l'État lorsque ce sont les politiques migratoires dans leur ensemble qui sont visées. Plus globalement, les collectifs aident à l'identification d'un

²² SMITH, Andy. « Travail politique et changement institutionnel : une grille d'analyse », *Sociologie du travail*. 2019, vol.61, n° 1.

problème concret et à sa visibilité dans l'espace public, par l'organisation conjointe d'évènement, les contacts avec la presse, les interventions médiatiques, la rédaction de pétitions ou de communiqués, etc. En ce sens, ils optimisent les chances que d'autres acteurs se rallient à la cause du collectif en renforçant la force et la visibilité de ses revendications. Ces dernières n'émanent plus d'acteurs isolés, mais bien d'une observation « unitaire », ce qui les rend plus légitimes. En ce sens, ce mode de collaboration améliore la capacité d'interpellation des acteurs associatifs, car « le poids d'une prise de parole, ou même d'une défection, peut être découplé si elle est le fait de plusieurs associations, en même temps et sur les mêmes motifs. [...] La place qu'elles occupent toute ensemble, au sein de la configuration, décuple leur pouvoir, alors beaucoup plus important que celui de chacun d'elle prise à part. »²³. Par ailleurs, au regard des arguments démocratiques, le cadre décisionnel des collectifs qui est souvent horizontal et délibératif renforce cette légitimité. Au final, les collectifs structurent les luttes définitionnelles locales en formalisant des approches associatives communes sur des problématiques ou thématiques particulières. Les visions du monde véhiculées par ces collectifs se confrontent alors à celles d'autres coalitions d'acteurs — patronales ; identitaires ; administratives ; etc. —, ce qui participe aux dynamiques du changement institutionnel.

À Bordeaux, différents collectifs investissent la question migratoire. Il est même possible de distinguer les collectifs généralistes des collectifs spécialisés²⁴. Les premiers dénoncent les politiques migratoires dans leur ensemble et revendiquent un accueil digne des étrangers — comme le collectif de soutien aux expulsés de Gironde, le Collectif Solidarités Réfugiés 33, ou encore, celui pour la Régularisation de tous les sans-papiers. Les seconds se concentrent sur un sous-champ des dispositifs migratoires comme le Collectif Mineurs Isolés Étrangers²⁵ qui dénonce le traitement administratif des jeunes étrangers et mène un travail de surveillance dans ce domaine, le collectif d'hébergement solidaire pour mineurs isolés étrangers à la Rue qui émane du premier²⁶, ou encore, le collectif AntiCRA 33 qui réclame la fin des centres de rétention administratifs. Au nom de l'État de droit et de la dignité humaine, le Collectif TemPref (Témoignages en préfecture de Gironde)

²³ FABRY, Alexandre. « Associations et pouvoirs publics locaux : le paradoxe du pouvoir et de la liberté », *Pyramides*. 2002 n° 6. p. 142.

²⁴ Mais il serait aussi possible de distinguer les collectifs d'organisations, des collectifs qui rassemblent des individus. Les premiers sont généralement plus formels et les prises de décisions émanent généralement de l'échange et de l'approbation des organisations participantes. Les seconds dépendent davantage des volontés individuelles. Ils rassemblent des personnes qui souhaitent s'investir en faveur d'une cause commune, mais les modalités de prises de décisions sont plus aléatoires. En ce sens, ils sont plus souples.

²⁵ Dont l'ASTI, la CIMADE et Médecin du Monde font parties. Ses revendications se dirigent le plus souvent vers le département — notamment envers le Service d'accueil et d'évaluation des Mineurs non accompagnés. Il dénonce, en particulier, l'usage des tests osseux dans l'évaluation de la minorité des jeunes et la mise à la rue à la suite de ces évaluations. Il arrive même que des personnes soient évaluées majeures par les administrations, car elles apparaissent trop autonomes pour être mineurs. Un jeune avait, par exemple, été évalué majeur, parce qu'il était allé dans une association pour se renseigner : ce qui apparaissait aux yeux des représentants de l'administration comme une preuve d'autonomie et de maturité.

²⁶ Il émane de discussions au sein du premier collectif et rassemble Médecins du Monde, Réseau Education Sans Frontières, La Cimade, Bienvenue aux réfugiés en Gironde, ASTI, le Droit au logement 33 et le collectif Mineurs isolés étrangers.

dénonçait, il y a quelques années, les conditions d'accueil à la préfecture girondine²⁷. À la suite des luttes engagées par ce collectif, l'État a augmenté le nombre de guichetiers en préfecture²⁸.

À Bordeaux, les coopérations interassociatives sont essentiellement structurées autour des spécialités organisationnelles et des affinités : une configuration qui limite l'institutionnalisation d'un dialogue critique entre le secteur associatif et l'État sur le long terme. En effet, la critique associative se structure au rythme des décisions étatiques et devient essentiellement défensive. De plus, ces logiques de résistances, voire de conservation, pâtissent aujourd'hui d'un rapport de force idéologique désavantageux, dans la mesure où l'arène politico-médiatique française participe de plus en plus à la diffusion de discours xénophobes. Parallèlement, la mobilisation collective des étrangers est aujourd'hui assez limitée. La création des États Généraux des Migrations (EGM) en 2017 a fait naître un mode de coopération qui semblait plus pérenne et propice au dialogue critique avec l'administration. Quelques années après sa création, cette plateforme nationale rassemble au sein de 106 assemblées locales environ 1 600 collectifs et associations — syndicats, associations antiracistes, associations de défenses des étrangers, associations des droits de l'homme, etc. L'objectif : dénoncer les conditions de vie des migrants, l'application de plus en plus restrictive des politiques migratoires, leur irrationalité économique et humanitaire et l'absence de consultations des acteurs de la société civile, ainsi que des étrangers dans leur évaluation, auprès des représentants politiques et dans l'espace public. En ce sens, les EGM revendiquent un accueil digne et inconditionnel des exilé.es (avec ou sans papier) et la définition d'une « Europe solidaire, humaniste, animatrice de changement mondial, ouverte, accueillante »²⁹ en rassemblant des associations du pôle de l'attestation et de la contestation. Plusieurs retours de terrain signalent toutefois qu'au niveau national les EGM nationaux s'effondrent et qu'au niveau de la Gironde, ils survivent, mais s'effritent à cause du manque d'investissement³⁰. Pour conclure, on peut dire que les querelles historiques, organisationnelles et stratégiques marquent le champ des associations bordelaises et, par extension, les logiques de coopération interassociatives dans le champ de l'aide aux migrants.

Des plateformes associatives en lien avec les pouvoirs locaux à Bilbao

²⁷ Plusieurs organisations ont participé à sa création dont l'ASTI, la CIMADE, le collectif des travailleurs sans-papiers bordelais, la Ligue des droits de l'Homme, Réseau éducation sans frontière, le collectif Asile Bordeaux, l'Union départementale CGT 33, l'Union syndicale solidaire 33, le Comité de Tchétchénie Caucase Gironde, la Fédération syndical unitaire et l'Institut de défense des étrangers de Bordeaux.

²⁸ Témoignages en préfecture de Gironde, « 16 mois d'observations et d'accompagnements dans les services de la préfecture », 2012. <https://www.lacimade.org/16-mois-d-observation-a-la-prefecture-de-gironde/>

²⁹ https://eg-migrations.org/IMG/pdf/12_engagements_elections_ue.pdf

³⁰ Retour dans le cadre d'une nouvelle enquête (2023).

À Bilbao, il existe des *partenariats* interassociatifs à l'image de ceux observés à Bordeaux. Cependant, la logique de *plateforme* occupe une place plus conséquente les coopérations interassociatives, et dans l'écologie locale. Ces plateformes rassemblent de manière permanente une diversité d'organisations investies dans un champ d'intervention particulier. Elles sont nombreuses, se croisent et se renforcent. Parfois même, elles se combinent pour constituer des supra-plateformes. Au sein de ces plateformes, les associations sont des médiatrices du savoir professionnel et militant, et participent à des effets de *bridging*³¹. J'ai repéré trois différents types de plateformes : les *plateformes thématiques* ; les *plateformes géographiques* ; et les *plateformes sectorielles*. Chacun participe à sa manière à la légitimation de la parole associative à l'échelle locale.

Des plateformes organisationnelles multiacteurs

Les *plateformes thématiques* stimulent l'interconnaissance, la confiance et l'émergence d'un dialogue critique entre une diversité d'acteurs intervenant dans un champ d'action particulier — comme l'European Anti-Poverty Network Euskadi dans le domaine de lutte contre la pauvreté, ou encore, ZAS ! pour la lutte contre les rumeurs³². Ces types de plateformes rassemblent des organisations qui appartiennent au secteur associatif, public ou privé lucratif. Les *plateformes géographiques* sont également intersectorielles. Ces dernières traitent toutefois d'enjeux spécifiques à un territoire ou un quartier avec l'objectif de le dynamiser — comme Auzolan pour les quartiers de Bilbao la Vieja, San Francisco, Zabala. Enfin, les *plateformes sectorielles* rattachent les organisations d'un même secteur socioéconomique au sein d'une même structure, à l'image de Sareen Sarea qui rassemble les seize réseaux thématiques gérés au niveau local par les organisations du tiers-secteurs. En ce sens, ces plateformes sectorielles participent d'une part au maintien des frontières entre le secteur public, le secteur lucratif et le tiers-secteur et stimulent d'une autre part les rapports partenariaux-conflictuels entre les associations et les administrations. Ces différents types de plateformes peuvent parfois se croiser, à l'image d'Hirekin qui rassemble l'ensemble des organisations du tiers-secteurs (dimension sectorielle) travaillant dans le champ de l'intervention sociale (dimension thématique).

³¹ PUTNAM, Robert D. *Bowling alone: The Collapse and the Revival of American Community*. New York: Simon and Schuster, 2000. 544 p.

³² Cette plateforme locale a émergé, notamment, dans le cadre de la campagne des rumouless initiée par le réseau de villes URBACT. Voir le chapitre d'Amandine Desille dans cet ouvrage.



Schéma 1 : La supra-plateforme Sareen Sarea au Pays basque qui rassemble seize plateformes thématiques gérées par le tiers-secteur.

Au sein de ces plateformes, les acteurs locaux partagent leurs connaissances, leurs savoirs et leurs informations. Ils élargissent également leur regard sur le problème en question en accédant à la pluralité des points de vue et difficultés rencontrées par les bénéficiaires et les parties prenantes. Cette forme de solidarités interorganisationnelles structure ainsi les capacités d'intervention et participe à certains égards à l'unification du secteur associatif, car elle permet de montrer que « toutes les associations sont d'accord sur les constats, et que le seul qui n'est pas d'accord c'est l'administration » (Travailleur social dans une association d'inclusion sociale, 2017) : ce qui rééquilibre les rapports de force locaux.

Harresiak Apurtuz : une plateforme associative spécifique à la question migratoire

Une plateforme est spécifiquement dédiée à la question migratoire : Harresiak Apurtuz (« Briser les murs »). Cette plateforme thématique (immigration) et sectorielle (association) créée au milieu des années 1990 et officialisée en 1997³³, rassemble aujourd'hui une cinquantaine d'associations de migrants et d'aide aux migrants. Ces dernières sont les plus actives au sein du réseau. Cette coordination locale rassemble les associations indépendamment de leur rapport aux pouvoirs publics et de leurs idéologies politiques, tout en mobilisant une approche critique à l'égard des problèmes liés à l'administration. Grâce à cette plateforme, l'ensemble des associations du champ de l'aide aux migrants échangent sur les actualités, partagent leurs expériences et leurs problématiques : « on cherche à atteindre un

³³ MARIAN, Alviz et Mendiola ERNESTO. « Harresiak Apurtuz. La coordinadora de ONG de Euskadi de apoyo a inmigrantes. » in Elena GRAU et Pedro IBARRA (eds.). *Una mirada sobre la red: anuario movimientos sociales*. Barcelona : Icaria Editorial, 2000, p. 305-311.

consensus où nous participons tous, et ce n'est pas facile » (Responsable du réseau Harresiak Apurtuz, 2017). Localement, ce réseau facilite ainsi l'organisation d'actions collectives et stimule la complémentarité des interventions par l'évitement des doublons. Il garantit également aux bénéficiaires des réorientations plus adaptées à leurs besoins. D'une façon plus large, la participation des associations à ce réseau stimule les unions pratiques et collectivise les revendications. En ce sens, la parole des associations dans l'espace public apparaît plus légitime et plus à même d'avoir une incidence politique.

La coopération par le biais de cette plateforme assure les solidarités interassociatives de manière pérenne. De plus, elle permet aux différentes associations d'avoir un représentant commun. En effet, chaque année une des associations impliquées au sein de ce réseau préside Harresiak Apurtuz, selon le modèle du mandat tournant. Cette représentation officielle garantit aux plus petites associations comme aux plus grandes une participation régulière aux échanges avec les autorités publiques et autres acteurs locaux. Par le biais d'Harresiak Apurtuz, les associations d'aide aux migrants se constituent ainsi en une sorte de « lobby » qui les autorise à « rencontrer un représentant du gouvernement ou d'aller directement au Parlement basque, etc., et de mener un travail de dialogue, de plaidoyer et de dénonciation avec l'administration publique et les politiciens [...] » (Présidente d'une association de soutien sanitaire et social, 2017). Si les pouvoirs publics locaux souhaitent rendre leurs dispositifs légitimes aux yeux de la population locale, ils sont dès lors contraints de considérer la parole des associations et, plus justement, du réseau qui les représente, lors des rencontres officielles — forums municipaux, provinciaux et régionaux, comme la table du dialogue civil, le forum de l'immigration, le conseil du service social, etc. — et des discussions informelles, .

Cette plateforme renforce également les frontières entre les différents secteurs — secteur associatif ; secteur public ; secteur privé lucratif. En plus de forger une parole commune, elle permet en effet aux associations de s'identifier à un secteur particulier et de se différencier des autres : ce qui évite l'absorption de certaines associations au sein des organismes publics. Par ailleurs, cette plateforme protège les associations du regard des financeurs publics lors des mobilisations, en unifiant leurs revendications derrière une bannière commune. Les associations sont donc moins exposées individuellement, ce qui favorise la formalisation de critiques à l'égard de l'administration, entre autres — même si les administrations peuvent savoir quelles organisations participent au réseau.

En outre, dans la configuration locale, les associations qui viennent en aide aux migrants interviennent également dans des domaines plus généralistes, comme celui de la lutte contre la pauvreté, le sans-abrisme, ou encore, dans le secteur médico-social et de l'insertion économique, par exemple. En ce sens, les associations s'investissent dans différentes plateformes au sein desquelles les autorités locales peuvent également participer. Dans cette situation partenariale, il est plus difficile pour ces dernières d'ignorer les revendications associatives et de les sanctionner en refusant, par exemple, de les financer à nouveau ou de leur imposer une pression normative à cause d'une mobilisation critique. Comme les associations s'appuient sur des revendications communes et que leur inscription au sein des plateformes est transversale, la défection des pouvoirs publics devient en effet plus coûteuse pour l'administration que l'intégration de la critique associative. « S'ils en quittent

un, ils nous quittent tous», comme le résume le président d'une association d'insertion sociale. À Bilbao, le rapport de force est donc plus équilibré qu'à Bordeaux, ce qui favorise les échanges constructifs dans un « ton assez politiquement correct » et légitime les revendications associatives.

Pour résumer, le modèle de la plateforme stimule les mobilisations, renforce les capacités (matérielles et symboliques) d'action et rééquilibre les rapports de force structurellement asymétriques entre les associations et les pouvoirs publics. Parallèlement, il favorise les mobilisations associatives et réduit les incitations à la neutralité associative, dans la mesure où les associations portent plus facilement une parole critique envers les autorités locales, tout en travaillant avec : ce qui stimule les dynamiques de changement. « Ce n'est pas une situation de collaboration de main à main, où l'on accepterait tous ce qu'ils [les pouvoirs publics] disent [...] L'idée c'est plus avoir un espace où l'on peut avoir une discussion, une visibilité, qu'il y ait une reconnaissance des deux parties avec la volonté d'instaurer un dialogue. » (Responsable du réseau Harresiak Apurtuz, 2017).

Solidarités interassociatives marginales et partenariat avec les autorités publiques à Aarhus

À Aarhus, les associations d'aide aux migrants investissent peu l'espace public et ne s'organisent pas véritablement entre elles. En revanche, les frontières entre les associations d'aide aux migrants et les autorités publiques locales restent poreuses, même si au Danemark, les idéologies d'extrême-droite se diffusent largement depuis les années 2000³⁴.

Résoudre un problème national

En dehors de la capitale, les associations occupent peu l'espace public à des fins de revendications. Certes, elles mènent des activités de lobbying auprès des parlementaires et responsables politiques locaux. Parallèlement, les médias les contactent pour avoir des avis informés dès qu'une nouvelle loi est votée. Toutefois, à Aarhus, la plupart des associations travaillent en collaboration avec l'administration locale. Le dirigeant du service intégration de la principale association d'aide aux migrants nationale m'a ainsi confié n'expérimenter aucun conflit avec les administrations, alors même que l'État danois est aujourd'hui le pays européen aux politiques migratoires les plus restrictives. Dans le cadre de ces partenariats, les administrations attendent des associations qu'elles formulent des critiques en tant que professionnels de la question (Responsable ministérielle, bureau de l'intégration et des questions démocratiques, 2016). De leur côté, les associations estiment que leur fonction est de « critiquer et de faire le travail de plaidoyer au nom des demandeurs d'asile » (Responsable d'une ONG gestionnaire des centres de demandeurs d'asile, 2016). Mais à la différence des

³⁴ LINDEKILDE, Lasse. «The Mainstreaming of Far-Right Discourse in Denmark», *Journal of Immigrant & Refugee Studies*. 2014, vol.12 n° 4. p. 363-382.

associations bilbayennes et bordelaises, cette critique se résume le plus souvent à des échanges cordiaux qui permettent de faire des ajustements pratiques locaux, mais qui ne dénoncent pas publiquement le travail des autorités publiques. Sur le terrain, je n'ai donc pas pu observer de coopération interassociative formalisée. Cette absence participe d'une forme de dépolitisation de la gestion migratoire au profit de partenariats technicistes entre les associations et les autorités locales : une situation qui fait écho à la tradition consensuelle et ascendante de la démocratie danoise³⁵.

Des solidarités interassociatives marginales

Plusieurs bénévoles m'ont signalé qu'il leur arrivait parfois de travailler avec d'autres associations sur des actions concrètes, mais qu'il n'y avait pas de coopération organisée. Les associations s'en tiennent à des formes de partenariats informelles ou à des *coopérations de terrain*. La question de l'identité associative est aussi peu mobilisée. Les acteurs associatifs se considèrent avant tout comme des citoyens danois accueillants qui cherchent à améliorer les conditions de vie des étrangers. Ils et elles ne se voient donc généralement pas comme les militants d'une « cause » particulière. S'il doit y avoir un changement, ils estiment au contraire que la voie privilégiée se trouve dans le vote et la démocratie représentative, le partenariat et les négociations avec l'administration. À Aarhus, les associations ne s'engagent donc pas dans la formation de coalitions d'acteurs en vue de porter leurs revendications dans l'espace public et de s'opposer opposées à la pratique des autorités publiques. Cette absence s'explique en partie par une porosité entre les différents secteurs socioéconomiques relative à une forte confiance de la part des citoyens en la démocratie danoise et d'un fort sentiment d'identification à la nation. Lors de mes entretiens, il n'était pas rare que des personnes salariées ou bénévoles formulent des propos aux accents nationalistes. D'une façon générale, la question du soutien et de l'intégration des personnes étrangères apparaît ainsi comme une question impliquant l'ensemble des acteurs nationaux selon une logique de coopération intersectorielle.

Même si à Aarhus les solidarités interassociatives et les mobilisations sont relativement faibles dans le champ du soutien aux populations migrantes, ce n'est pas le cas à Copenhague où plusieurs activités de plaidoyers sont organisées³⁶. Depuis 2019, de nombreuses manifestations ont lieu dans la capitale danoise. Elles dénoncent les politiques migratoires nationales comme l'octroi du titre de séjour à près de 200 réfugiés syriens, le renvoi de réfugiés hors de l'Europe³⁷, ou encore, l'utilisation pressentie d'une île comme espace de concentration des déboutés de l'asile ayant un casier judiciaire ne pouvant rentrer

³⁵ ØSTERGAARD, Uffe. «Paradox and Dilemma. Danish National Identity between Multinational Heritage and Small State Nationalism» in Hans BRANNER et Morten KELSTRUP (eds.). *Denmark's Policy towards Europe after 1945: History, Theory and Options*. Odense: Odense University Press, 2000, p. 139-184.

³⁶ SIIM, Birte et Susi MERET. «Dilemmas of Citizenship and Evolving Civic Activism in Denmark» in Birte SIIM, Anna KRASTEVA et Aino SAARINEN (eds.). *Citizens' Activism and Solidarity Movements*. Cham: Springer International Publishing, 2019, p. 25-50.

³⁷ Agence France Presse, «Danish MPs agree to send asylum seekers outside Europe», 4 juin 2021.

chez eux³⁸. Parmi les associations investies dans ces démarches critiques, il est possible de citer Amnesty International, Copenhagen Refugee Community, Refugee Welcome, Grands-Parents for Asylum, une partie minoritaire de Venligboerne, ou encore, le Center for Dansk-Muslimske. Dans la capitale danoise, les débats opposant au sein des associations — notamment du mouvement Venligboerne³⁹ —, les partisans d'un soutien apolitique à ceux qui souhaitent une démarche plus critique à l'égard des politiques migratoires sont également plus visibles. Cette présence de revendications et de collaborations interassociatives se comprend, car Copenhague est le siège du gouvernement et des différents ministères, mais aussi, car cette municipalité s'inscrit dans des réseaux de villes hospitalières⁴⁰ et promeut une démarche interculturelle. Sa conception progressiste, internationale et interculturelle de l'accueil s'écarte ainsi des logiques nationales⁴¹. Mais dans l'ensemble, au Danemark, la faiblesse des coopérations interassociatives limite les capacités de contestation des associations d'aide aux migrants⁴².

Conclusion : différents modes de coopérations, différents encastresments institutionnels

Cet article synthétise les résultats d'une enquête comparative en se concentrant sur les façons dont les associations d'aide aux migrants collaborent entre elles en vue de défendre leur cause et leur public au niveau local. À partir des villes de Bordeaux, Bilbao et Aarhus, j'ai pu observer quatre formes de solidarités interassociatives : le partenariat, le collectif, la plateforme et la coopération de terrain. Ces modes de coopération se distinguent par leur but qui peut être pragmatique, humanitaire ou politico-idéologique, leur caractère plus ou moins formel et officiel, les types de revendications qu'ils portent et les types de relation qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics. Ces manières de coopérer sont plus ou moins présentes en fonction des villes et des contextes historiques, politiques et normatifs dans lesquels elles s'encastrent⁴³. L'échelle locale apparaît ainsi traversée par des logiques institutionnelles supranationales, nationales et strictement locales. La manière dont les associations coopèrent semblent en effet dépendantes de la structure des États (ou le degré de décentralisation des sociétés étudiées) dans laquelle elles se trouvent, de la façon dont le système de protection sociale est agencé, notamment en termes d'articulation entre secteur public, associatif, lucratif privé et familial, ainsi que des cultures civico-politiques qui

³⁸ Agence France Presse, « Au Danemark, une île inhabitée pour migrants "indésirables" », 20 décembre 2018.

³⁹ AGIER, Michel et BABELS. *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*. Lyon : Le Passager clandestin, 2018. 159 p.

⁴⁰ LACROIX, Thomas. « Réseaux des villes hospitalières : un panorama global », *e-Migrinter*. 2020 n° 20.

⁴¹ JØRGENSEN, Martin Bak. «The Diverging Logics of Integration Policy Making at National and City Level». *Op. cit.*

⁴² SAUER, Birgit et Birte SIIM. «Inclusive Political Intersections of Migration, Race, Gender and Sexuality – The Cases of Austria and Denmark». *Op. cit.*

⁴³ ARCHAMBAULT, Édith. « Associations et pouvoirs publics : vers une convergence des modèles en Europe », *Revue française d'administration publique*. 2017, vol.163 n° 3. p. 477-490.

influencent sur le caractère plus ou moins consensuel/conflictuel des sociétés. À cela, il convient également d'ajouter l'importance des identités de villes, ainsi que leur participation ou non à des réseaux européens favorables à la diversité ethnoculturelle.

Historiquement, la société française s'est construite sur une culture civico-politique basée sur le conflit — monarchie/République, Église/République, Résistants/collaborateurs, entre autres. L'État est aussi de culture jacobine : la puissance régulatrice de l'État et de l'autonomie des individus sont perçues comme les deux faces d'une même pièce. Dans ce contexte, la gouvernance de l'accueil et l'intégration des étrangers est pensée de manière centraliste⁴⁴ : ce qui ne favorise pas les discussions pragmatiques au niveau local. En outre, l'État-providence français s'est en partie construit sur l'absorption d'associations pionnières au sein d'un système étatique centralisé. De façon plus générale, l'État est dans un rapport de méfiance à l'égard des associations plus contestatrices⁴⁵ et des dominations privées et interférences arbitraires des sociétés civiles auto-organisées⁴⁶. Au moment de cette enquête, la ville de Bordeaux n'était investie dans aucun réseau international de villes en lien avec la question migratoire. Même si aujourd'hui, elle participe au réseau European Coalition Against Racism soutenu par l'UNESCO et au Working group sur la migration et l'intégration d'Eurocités qui collabore avec la Commission européenne. En ce sens, les solidarités interassociatives sont tiraillées entre des logiques politiquement neutres qui leurs permettent de collaborer avec les autorités publiques et des logiques de contestation animées par une volonté d'autonomie des discours et des pratiques.

À la différence de l'État français, l'État espagnol et ses politiques d'intégration sont très décentralisés⁴⁷. En plus de cela, la municipalité de Bilbao participe à de nombreux réseaux de ville favorables à la diversité ethnoculturelle — comme Open Cities, Intercultural cities, ou encore, le Working group sur la migration et l'intégration d'Eurocités. Par ailleurs, depuis plusieurs années, la ville défend à travers ses plans municipaux l'émergence d'une identité interculturelle et cosmopolite. En outre, le développement tardif de l'État-providence espagnol a contraint les autorités à coopérer largement avec les organisations non lucratives du secteur social. Aujourd'hui, on observe sur le terrain des relations que l'on peut qualifier de partenariales-conflictuelles professionnalisées entre les associations et les pouvoirs publics locaux⁴⁸. Cette articulation favorise les échanges pragmatiques entre les différents secteurs socioéconomiques. Dans ce contexte, les associations ont su maintenir leur spécificité

⁴⁴ BERNARDOT, Marie-José. « Chapitre 9. Politiques et actions locales d'intégration des immigrés » *Étrangers, Immigrés : (Re)penser l'intégration*. Rennes : Presses de l'EHESP, 2019, p. 195-219. En ligne : <http://www.cairn.info/etrangers-immigres-repenser-l-integration--9782810907809-page-195.htm> [consulté le 28 décembre 2021].

⁴⁵ DREYFUS, Michel. *Histoire de l'économie sociale : de la Grande Guerre à nos jours*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2017. 263 p.

⁴⁶ SPITZ, Jean-Fabien. « La culture politique républicaine en question Pierre Rosanvallon et la critique du « jacobinisme » français », *Raisons politiques*. 2004, vol.15 n° 3. p. 111-124.

⁴⁷ COLOMER, Josep M. « The Spanish “state of autonomies”: Non-institutional federalism », *West European Politics*. octobre 1998, vol.21 n° 4. p. 40-52. ; CEBOLLA BOADO, Héctor et Amparo GONZÁLEZ FERRER (eds.). *Inmigración: ¿Integración sin modelo?* Madrid : Alianza, 2013. 192 p.

⁴⁸ CASEY, John. *Non-Government Organizations as Policy Actors : The Case of Immigration Policies in Spain*, Doctoral Tesis. Barcelone : Universitat Autònoma de Barcelona, 1998. 167 p.

organisationnelle et s'organiser au sein de coopérations interassociatives, ce qui leur permet d'être simultanément autonomes et indispensables aux pouvoirs publics.

De son côté, la société danoise est une société qui s'est construite autour de l'idée de consensus, dans laquelle l'État articule logique centraliste et autonomie locale⁴⁹. En ce sens, l'État est relativement ouvert et compréhensif à l'égard de la société civile, tout en étant centralisé. Cette situation génère un climat de confiance. Les citoyens danois sont d'ailleurs très confiants vis-à-vis de leur démocratie. Parallèlement, le système de protection sociale danois est organisé autour d'un compromis articulant un État-providence fort qui intègre une longue tradition d'engagement de la part des organisations bénévoles. Ainsi, même si au fil de sa structuration l'État-providence s'est mis à assurer la plupart des services éducatifs, sanitaires ainsi que sociaux, et à endosser un rôle centralisateur, voire paternaliste, il reconnaît les organisations de la société civile. Elles sont perçues comme bénéfiques au bien-être social⁵⁰. En ce sens, l'État social danois tisse les liens matériels et symboliques qui unissent *nationalement* les citoyens danois⁵¹. En ce sens, l'État s'est montré favorable au développement d'alternatives associatives afin de compléter ou d'améliorer l'offre de services publics⁵². Dans ce contexte, on comprend que les collaborations associatives se cantonnent à des activités de terrain et n'investissent que rarement l'espace du plaidoyer au profit des relations partenariales avec les autorités locales.

L'analyse des modes de coopération entre les associations d'aide aux migrants à Bordeaux, Bilbao et Aarhus a ainsi permis d'éclairer la diversité de leurs formes ainsi que leurs effets sur la place et le rôle sociopolitique des associations au niveau local. Ces résultats montrent également que la structuration des luttes et des clivages qui entourent la question migratoire dépend en partie de la façon dont les acteurs défendant les mêmes causes et les mêmes publics se mobilisent entre eux. Même si cela implique des développements approfondis, il semble que ces manières de faire dépendent largement des configurations normatives et organisationnelles dans lesquelles se trouvent et agissent les acteurs. D'autres enquêtes comparatives sont nécessaires pour confirmer ces résultats. Ils montrent néanmoins que les dynamiques configurationnelles qui structurent la gestion de la diversité ethnoculturelle au niveau local dépendent de facteurs supranationaux, nationaux et locaux, ainsi que de la façon dont les acteurs interagissent au sein de ces contextes multiniveaux.

⁴⁹ BLOM-HANSEN, Jens et Anne HEEAGER. *Denmark: Between Local Democracy and Implementing Agency of the Welfare State*. Oxford: Oxford University Press, 2010.

⁵⁰ HENRIKSEN, Lars Skov et Peter BUNDESEN. «The Moving Frontier in Denmark: Voluntary-State Relationships since 1850», *Journal of Social Policy*. 2004, vol.33 n° 4. p. 605-625.

⁵¹ SVENDSEN, Gunnar Lind Haase, Gert Tinggaard SVENDSEN, et Peter GRAEFF. «Explaining the Emergence of Social Trust: Denmark and Germany», *Historical Social Research*. 2012, vol.37 3 (141). p. 351-367.

⁵² SIVESIND, Karl Henrik. «The Changing Roles of For-Profit and Nonprofit Welfare Provision in Norway, Sweden, and Denmark» in Karl Henrik SIVESIND et Jo SAGLIE (eds.). *Promoting Active Citizenship*. Cham: Springer International Publishing, 2017, p. 33-74.

